

**MAIRIE**



**De**  
**CASSAGNES**  
Département du Lot  
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du lundi 28 mars 2011**

Le vingt huit mars deux mil onze à dix heures, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 10

**Etaient présents** : Mr JURQUET, Mme DESSAINT, Mr LANDIECH, Mr GROUSSET, Mr DUMEAU, Mr FERNANDEZ, Mme VERDIER, Mme CAILHOL. Mr ALADEL, DACHARY Lucie

**Excusé** : Mr LOUBIERES,

**Date de convocation**: 16 mars 2011

**Date d'affichage**: 16 mars 2011

**Secrétaire de séance** : Sandrine CAILHOL

**La Commune de CASSAGNES**

**CONSIDERANT :**

-les projets d'exploitation des gaz de schiste en France et plus particulièrement dans le sud du pays, où des permis exclusifs de recherche ont été accordés par le précédent ministre d'état chargé de l'énergie, et où plusieurs autres sont en cours d'instruction ;

- la demande de permis dit « de CAHORS » déposée par 3 Legs Oil & gas, pour entreprendre pour une durée de 5 ans des recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur un périmètre de 5 710 km<sup>2</sup> autour de l'agglomération cadurcienne ;
- les vives polémiques et les inquiétudes suscitées par le sujet, en raison des graves nuisances environnementales provoquées, en Amérique du Nord, par ce type de recherches : accessibilité, construction d'usines, protection des paysages et des ressources...
- les bassins d'alimentation des ressources en eau potable du syndicat,

#### **EXPRIME :**

- en l'état son opposition à l'exploration du sous-sol en vue d'une exploitation industrielle des gaz de schiste mettant en œuvre la technique dite de « fracturation ».
- son inquiétude quant aux quantités d'eau à mobiliser (contraire au principe de préservation des ressources en eau énoncé à l'article 27 du Grenelle),
- son inquiétude quant aux nombreux problèmes de protection des captages d'eau, du fait des aquifères karstiques identifiés dans notre région qui peuvent réagir de façon très violentes à la technique de fracturation et aux polluants.

#### **DEMANDE AU GOUVERNEMENT**

- la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en vue de l'organisation d'un débat indépendant et transparent sur l'opportunité de l'exploitation des gaz de schiste en France,
- de prononcer un moratoire sur ces recherches,
- de renoncer à ces recherches

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Acte reçu à la préfecture le  
Acte rendu exécutoire le

Le Maire  
Jean-Claude JURQUET